

le prix des aliments était un facteur important et devait être assujéti à des contrôles.

Et quand le ministre blâme le taux du change, monsieur l'Orateur, je dis que le gouvernement est en grande partie sinon totalement responsable de la situation du taux du change et du dollar canadien. Après tout, le gouvernement a permis que la productivité du Canada baisse à tel point comparé au taux de productivité des autres pays que les marchés mondiaux se sont finalement rendu compte de la valeur réelle de notre dollar et qu'ils ont agi en conséquence. C'est la raison du déclin du taux du change.

En ce qui concerne une autre observation du ministre selon laquelle l'économie ne peut pas accorder aux travailleurs des augmentations aussi importantes qu'auparavant, il suffit d'examiner les politiques de l'administration actuelle pour voir qu'elle n'a rien fait pour encourager l'économie à produire ce qu'elle serait capable de produire. Le gouvernement n'a fait que décourager ceux qui auraient voulu améliorer l'économie du Canada, bien au contraire.

Le ministre a aussi fait remarquer que le bill C-18 était surtout un bill d'ordre administratif. A notre avis, il est à peu près temps que le gouvernement commence à mettre un peu d'ordre dans ses affaires.

J'aimerais rappeler à la Chambre certaines des bévues que le gouvernement a accumulées au cours des quelques dernières années, particulièrement en ce qui concerne la loi anti-inflation dont la Chambre a été saisie, mais dans d'autres domaines également. Par exemple, en 1975, nous avions le bill C-73, le premier bill anti-inflation. Cinq mois à peine s'étaient écoulés que le gouvernement se rendait compte qu'il devait modifier son programme initial. Par conséquent, en mai 1976, nous avons été saisi du bill C-89, qui modifiait la loi C-73. Puis, un peu plus d'un an après, soit en juillet 1977, le bill C-59 a été présenté. Malheureusement, le gouvernement n'y a pas accordé suffisamment de priorité et il est resté en plan à la fin de la session. Maintenant, six mois après, nous devons encore étudier une série de modifications à la loi anti-inflation.

J'ai parlé de bévues, monsieur l'Orateur, et vous vous demandez peut-être si ce sont les seuls exemples que j'ai à apporter. Sur le plan législatif, je voudrais évoquer les modifications apportées à la loi de l'impôt sur le revenu. Nous les avons étudiées il n'y a pas très longtemps, et le ministre et les députés ministériels se sont plaints de ce que l'opposition faisait obstruction au passage de cette loi ou en retardait l'adoption. Le retard est imputable à l'autre côté de la Chambre, monsieur l'Orateur. Même si le bill C-11 a été débattu pour la première fois le 7 novembre 1977, cinq semaines seulement se sont écoulées entre le début du débat et l'adoption du bill. Comparons cela aux trente et une semaines qui sont passées entre le budget du 31 mars et le début du débat sur le bill. Le gouvernement a attendu tellement longtemps avant d'entreprendre le débat sur ce bill qu'une fois encore, il s'est trouvé dans l'obligation d'avoir recours à la clôture, retirant ainsi aux citoyens du Canada l'occasion de débattre convenablement un autre bill important sur l'impôt. Il est bien connu que les bills découlant du budget entrent en vigueur à la date de présentation du budget, et il n'était absolument pas nécessaire d'imposer la clôture dans ce cas particulier.

Si ces arguments n'étaient pas suffisamment convaincants, j'aimerais rappeler à la Chambre que même si le gouverne-

ment sait pertinemment depuis dix ans qu'une nouvelle loi sur les banques serait nécessaire, ce n'est qu'hier qu'on nous a présenté en seconde lecture le bill modifiant la loi sur les banques, et ce, en dépit du fait que le débat sur un bill en prolongeant l'application ait été tenu l'an dernier. Le débat sur ce bill s'est poursuivi pendant une courte période puis, le timbre a sonné hier soir afin d'appeler les députés à se prononcer alors qu'ils n'étaient manifestement pas prêts à ce vote. Qu'est-il arrivé au processus législatif? Nous pouvons nous passer de ce genre de bévues.

A mon sens, le premier ministre (M. Trudeau) fait appel aux Canadiens en prévoyant que la prochaine campagne électorale ne portera pas sur son administration. Il ne le peut pas, puisqu'elle ne fut pas très bonne. Aussi veut-il plutôt faire porter la prochaine élection sur le futur. Il s'imagine que les Canadiens lui pardonneront ses bévues; c'est ce qu'il croit. Bien sûr, monsieur l'Orateur, les Canadiens pourraient facilement pardonner au gouvernement ses bévues, mais je doute beaucoup qu'ils lui pardonnent sa malhonnêteté.

J'aimerais citer au passage quelques incidents qui me semblent être des exemples de malhonnêteté de la part du gouvernement. La semaine dernière encore, dans le journal de Vancouver paraissait un article où l'on disait que le ministre de la Justice (M. Basford)—et je suis heureux qu'il soit de retour pour entendre cela—avait donné à la ville de Vancouver \$200,000 comme premier versement d'une subvention de démonstration urbaine de \$400,000 en vue de la construction du quai des pêcheurs de Gastown. Évidemment, les habitants de Vancouver se sont réjouis de cette mesure gouvernementale, mais il est tout à fait malhonnête d'affirmer que le ministre de la Justice a donné \$200,000 à la ville de Vancouver, comme s'il avait puisé cette somme dans les coffres des libéraux ou dans ses propres goussets.

La population de Vancouver sait d'où provient cet argent. Il provient des contribuables de la Colombie-Britannique. Le gouvernement fait donc preuve de malhonnêteté en disant qu'il a donné de l'argent à la ville de Vancouver. On précise également dans cet article que l'argent provient d'une réserve de six millions de dollars prévus pour la conférence des Nations Unies sur l'Habitat, mais qui n'avaient pas été utilisés. Que faut-il en conclure? Ou bien c'est une façon d'admettre que le gouvernement avait mal calculé en affectant six millions de trop à cette conférence ou bien il n'avait pas consacré suffisamment d'argent pour en assurer le succès.

● (1522)

M. Basford: N'êtes-vous pas au courant?

M. Clarke: Naturellement, j'étais là. J'ai été le délégué. Je sais que le bureau du ministre a causé un gaspillage d'un demi-million de dollars pour n'avoir pas utilisé des chambres d'hôtel réservées. Qui blâmer? Était-ce malhonnêteté ou tout simplement maladresse? Il est difficile d'établir la distinction.

Cette somme de six millions de dollars a probablement été affectée à un but précis. Nous le découvrirons probablement d'ici deux ans, lorsque cette question sera étudiée par le vérificateur général et par le comité des comptes publics. Il me semble qu'à première vue, il s'agit d'un cas de crédits affectés à une fin particulière et utilisés à une autre fin. Le vérificateur général et le comité des comptes publics ont déjà déclaré très clairement que les fonds affectés à une fin donnée ne doivent